

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/ 2022/ 0420 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION A DES POSTES DE RESPONSABILITE AU
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PREUNIVERSITAIRE ET DE
L'ALPHABETISATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** La Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, Portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat
- Vu** le Communiqué n°01 du 05 septembre 2021, portant prise effective du Pouvoir par l'Armée sous la Direction du Comité National du Rassemblement pour le Développement ;
- Vu** le Décret D/2021/173/PRG/SGG du 01 Juin 2021, Portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 Septembre 2021, portant prorogation des Lois nationales, des Conventions Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 Septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 Août 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/388/PRG/SGG du 20 Août 2022, portant Remaniement partiel du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D /2021/0049/PRG/SGG du 27 Octobre 2021 portant nomination du Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation.



DECRETE

Article 1^{er} : Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation, les Cadres dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1- Directeur Communal de l'Éducation de Matoto : Sékou Kaba, Matricule 278253N, précédemment Directeur Communal par intérim de Matoto.

2- Directeur Général Adjoint des Examens et Contrôle Scolaire : Patrick N'diaye Claire, Matricule 190653 H, Précédemment Chef de Division à la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire.

Article 2 : Le Présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 09 SEPT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA